

**Délibération n°17**

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
61

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
59

**Nombre de votants :**  
59

**Date de convocation :**  
30 mai 2018

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
13 juin 2018

**Objet :**  
Association pour le  
Développement Urbain  
Harmonieux par la Maîtrise de  
l'Énergie (ADUHME) : adhésion  
de RLV

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

M Roland GRENET

**Rapport n°17 – Association pour le Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l’Energie (ADUHME) : adhésion de RLV**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34,  
Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement dite «Grenelle 2»,  
Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé «la transition énergétique des territoires»,  
Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),  
Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L229-25, L229-26, et R229-45 et suivants, concernant le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BGES) et le PCAET,  
Vu la délibération du 28 mars 2017 par laquelle RLV a adhéré en 2017 à l’ADUHME,  
Vu les statuts de l’Aduhme et les modalités de cotisations du collège 2 collectivités approuvés lors de l’assemblée générale du 21 mars 2018,

Considérant que l’Aduhme a pour mission l’information, le conseil, la sensibilisation des consommateurs non-domestiques parmi lesquelles les collectivités territoriales sur les questions d’énergie durable, de lutte contre le réchauffement climatique et d’aménagement durable des territoires,

Considérant que les articles L229-25 et 26 du code de l’environnement imposent à RLV de réaliser un BGES et un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018; et que RLV poursuit en outre un certain nombre d’actions liées à l’efficacité énergétique et au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que RLV souhaite adhérer à l’Aduhme pour bénéficier de son expertise technique, notamment pour la réalisation du diagnostic du PCAET et de son « Conseil en Energie Partagé » (CEP), tant pour son patrimoine et ses compétences propres que pour le patrimoine et le champ de compétences des communes membres de RLV,

Considérant que la cotisation de RLV pour adhérer à l’Aduhme pour l’ensemble de son territoire s’élève à 48 866.50 € pour l’année 2018, intégrant l’intervention auprès des communes.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :**

- **approuve l’adhésion de RLV à l’Aduhme selon la formule « intercommunalité + » c’est-à-dire pour l’intercommunalité et les communes qui la composent,**
- **approuve le versement à l’Aduhme du montant de la cotisation pour l’année 2018 soit 48 866,50€, intégrant l’intervention auprès des communes,**
- **approuve le versement à l’Aduhme du montant des cotisations ultérieures à verser dès lors qu’elles auront été inscrites au budget,**
- **désigne pour représenter la collectivité dans les instances délibératives de l’Association :**
  - **Philippe COULON, titulaire**
  - **Christian ARVEUF, suppléant**
- **décide de participer aux travaux ainsi qu’aux actions collectives, démarches expérimentales et autres dispositifs portés par l’Association,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout acte ou document s’y reportant.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 6 juin 2018**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**

